

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 17 MAI 2017**

NOM	STATUT	Prés.	Exc	COMMENTAIRES
Pascale POUPINOT	Présidente	X		
Denis CARAIRE	Vice-président	X		Pouvoir à J. VIALETES
Jean-Claude GALLETY	Vice-président	X		
Sandra HUPPE	Vice-président	X		
Candice SOTTAS	Vice-président	X		
Jacques VIALETES	Vice-président	X		
Anne-Sophie LE GAC	Secrétaire	X		Pouvoir à F. QUEAU
Sandrine KLEIN – MORIZOT	Trésorière	X		
Jérôme BIANCHI	Membre UQ	X		
Louis CANIZARES	Membre UQ	X		
Brigitte BARIOL	FNAU	X		Pouvoir à P. POUPINOT
Yves BRIEN	FNCAUE		X	
Isabelle DELUC-CHARLES	EPL	X		
Christophe DEMAZIERE	APERAU		X	
Hervé GIRARD	SOLIHA	X		
Martine PATTOU	Architectes	X		
François QUEAU	Géomètres Experts	X		
Françoise BROILLIARD			X	
Isabelle RIEG		X		Proc à S. KLEIN
Sabine GUITEL		X		Proc à J. BIANCHI
Bernard PERRAUDIN		X		Proc à L. CANIZARES
Nicolas THIMONIER		X		Proc à C. SOTTAS
Pierre TOURRE		X		Proc à F. QUEAU
Jean MARIEU		X		Proc à C. SOTTAS
Jean Baptiste BOUZID		X		Proc à L. CANIZARES
Daniela PENNINI		X		
Annelise CASTRES-SAINT MARTIN			X	
François BERTRAND			X	Invité
Bruno BESSIS			X	Invité
Isabelle LIEGEON TOULZA	Déléguée générale	X		Rédacteur

« L'Assemblée Générale peut délibérer valablement, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés »

« Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Est considéré comme représenté celui qui aura remis son pouvoir à un représentant de son collège obligatoirement présent. » (Art. III-2.3 des statuts).

L'OPQU a convoqué son Assemblée Générale à Paris le 17 mai 2017 à 16h.

23 membres étaient présents ou représentés, les votes requièrent donc une majorité de 11 voix favorables pour être réputés acquis.

• **Point 1 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 19 avril 2017**

**VOTE 1 :**

Contre	Abstention	Pour
0	0	23

**DELIBERATION 1 : vote à l'unanimité**

- **Point 2 : Présentation du rapport moral et d'activité 2016 et du rapport financier 2016**

En préambule de la lecture du rapport moral par la présidente, elle fait remarquer que ce début d'année 2017 a vu se concrétiser le travail des paysagistes sur la création d'un titre de paysagiste concepteur dans le cadre de la loi sur la biodiversité.

L'objectif de l'OPQU est d'aboutir à la même chose c'est-à-dire un titre professionnel d'urbaniste.

Pascale POUPINOT lit le rapport moral 2016, puis le rapport financier 2016 :

### **Rapport moral**

La mission de qualification des urbanistes reste la principale mission de l'OPQU, en 2016, l'OPQU a traité 90 dossiers :

Il y a eu 7 réunions de la commission d'instruction de la qualification :

- 3 à PARIS
- 1 à LYON
- 1 à MONTPELLIER
- 1 à BAYONNE
- 1 à TOULOUSE

Le nombre de demande de dossiers de qualification a été de 24 dossiers

- 19 avis favorables,
- 3 avis défavorables
- 2 abandons suite à des demandes de pièces complémentaires

Les demandes de dossiers de renouvellement de qualification : 56 dossiers ont reçu un avis favorable :

- 23 en renouvellement de 5 ans
- 15 en renouvellement de 10 ans
- 17 en renouvellement de 15 ans
- 1 en renouvellement spécifique

Il y a eu 10 demandes d'inscription validées sur la liste d'aptitude

Au 31 décembre 2016 :

C'est 836 qualifications d'urbanistes ont été délivrées depuis l'origine.

L'objectif des 100 dossiers de qualification annuelle n'est pas atteint, ce qui pose des problèmes d'une part de légitimité et d'autre part de financement de l'office.

Les membres de l'AG sont d'accord pour reconnaître que tant que la qualification ne sera pas reconnue, elle est perçue comme inutile à l'emploi, elle reste dans le cadre du geste militant.

Il est nécessaire de réagir, la déontologie peut être un facteur de communication important, mais insuffisante si un titre n'est pas reconnu.

L'une des autres missions de l'OPQU est de participer activement à l'avenir de la formation des futurs urbanistes en participant aux évaluations conjointes avec l'APERAU.

Christophe DEMAZIERE précise que c'est très important pour l'APERAU que l'OPQU soit partenaire lors de ces évaluations.

En 2016, 3 masters ont été évalués conjointement :

- Master Urbanisme et Aménagement de l'université Bordeaux Montaigne
- Master Urbanisme et Aménagement de l'université Aix-Marseille
- Master Urbanisme et Aménagement de l'université de Nantes

### **Rapport financier**

Le budget prévisionnel 2016 avait été établi à 93700 €

Le bilan 2016 affiche 63 689 € en recettes et 80 650 € en dépenses :

Soit un résultat négatif à hauteur de -16 845 € (-10990€ en 2015)

#### Les recettes

Elles s'élèvent à 63 689 € soit une baisse de 13 % par rapport à 2015.

- La production vendue (les produits de la qualification) 30 117 € est en baisse par rapport à l'exercice 2015, (soit - 26 %)
- La subvention de l'État est en baisse 16 000 €, soit -27 % par rapport à 2015 (22 000 €). La subvention exceptionnelle demandée de 6 000 €, pour mener à bien la déontologie n'a pas été accordée contrairement à celle obtenue en 2015.
- Les cotisations des membres sont en augmentation à 12 161 € soit une hausse de 37 %, par rapport au 8 852 € perçus en 2015
- Les produits financiers nets s'élèvent à 116 €.

#### Les dépenses

Elles s'élèvent à 80 650 €, et sont en légère baisse (- 5 %).

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les salaires et charges sociales représentent 56 282 € (70 % des charges)
- Les frais directs liés à la déontologie (conseil juridique) s'élèvent à 5 850 € (7 % des charges) : c'est un investissement qui influe sur les dépenses et le résultat, et qui a été imputé sur 2 exercices (5 850 € en 2015 et 5850 € en 2016).
- Les frais de missions et de réception réglés en 2016 (administrateurs, membres des commissions d'instruction et de déontologie et délégation générale) sont en baisse et s'élèvent à 9394 € (10 953 € en 2015, 15 440 € en 2014, 10 827 € en 2013).
- Les frais de location (bureau et local d'archives, avec les frais s'y rattachant (entretien, EDF, ménage...) s'élèvent à 6151 €. Le local d'archives étant partagé avec l'APUMP, elle nous reverse 871 €, soit 50 % des frais du loyer) ;
- Les frais d'honoraires (comptable) sont de 1 608 € ;
- Les frais liés au fonctionnement du site internet : 648 € (hébergement, abonnement au .org, maintenance)
- Les frais postaux, de fournitures administratives et le petit matériel : 481 €

#### **Le résultat est négatif à hauteur de -16 845 € (-10990€ en 2015)**

L'impact du travail concernant l'élaboration de la déontologie se fait nettement sentir par :

- Une augmentation de dépenses (honoraires du conseil juridique et frais annexes) ;
- Une diminution des recettes (dossiers de qualification) en raison du manque de mobilisation du délégué général sur cette action.

Les recettes baissant (-12 %), nous nous sommes efforcés de « serrer » les dépenses (en baisse de 11 % malgré l'impact de la déontologie).

Encore une fois il faut souligner le niveau peu élevé des comptes de l'OPQU (moins de 100 000 €) qui montre à la fois la fragilité financière de l'Office et une gestion nécessairement rigoureuse.

Disponibilités sur livret au 31/12/2016 : 17826 €, si on enlève les 16 845 € de déficit 2016, il reste au 1er janvier 2017 : 981 €.

Cela fait plusieurs années que les comptes de l'OPQU sont déficitaires et la recherche de financements complémentaires devient une priorité, comme la mobilisation générale pour aider à la qualification et aux renouvellements

#### **VOTE 2 :**

Contre	Abstention	Pour
0	0	23

#### **DELIBERATION 2 : vote à l'unanimité**

- **Point 3 : Présentation du programme 2017 et du budget 2017**

#### **Programme 2017**

La Présidente revient sur les priorités de son mandat en réaffirmant les axes de travail suivants :

- Instaurer et protéger le titre d'urbaniste
- Amplifier la qualification
- Faire rayonner la profession
- Travailler à la qualification des équipes
- Promouvoir la déontologie
- Développer les assises.

Ces axes de travail correspondent au programme de travail 2017.

### Budget 2017

Le budget prévisionnel pour 2017 est établi à 91850 €, les principales dépenses sont :

- Les achats 6150 € (3300 € en 2016) augmentation lié au renouvellement du poste informatique
- Les services extérieurs passent de 5150 € en 2016 à 6500 € en 2017, dû en grande partie à l'augmentation des charges de loyers bureau et locaux des archives.
- Les autres services extérieurs augmentent également et passent de 21600 € en 2016 à 35 900 € en 2017, ceci afin de provisionner les lignes communication sur la déontologie et rémunération des honoraires d'avocats, pour soutien à la création d'un titre.
- Les charges sociales diminuent de 58 600 € à 42 950 €, liées au recrutement de la nouvelle DG (pas de frais de départ à la retraite comme en 2016 pour le précédent DG)

Les recettes prévues en 2017 sont :

- 52 100 €, à égalité de 2016, sur les produits de qualification.
- 29 500 € sur les demandes de subventions (22 000 € en 2016)
- 10 250 € en rentrée de cotisations.

Les membres du CA insistent sur la nécessité de demander deux subventions supplémentaires afin de mener à bien les missions de l'OPQU.

Un soin particulier devra être apporté au dossier de demande de subventions.

- La ligne subvention générale annuelle de fonctionnement : 16 000 €
- Subvention pour soutien à la création d'un titre : 7500 €
- Subvention pour la communication autour de la déontologie suite à la signature de l'avenant au protocole signé entre le ministère et l'OPQU : 6000 €

### VOTE 3 :

Contre	Abstention	Pour
0	0	23

### DELIBERATION 3 : le budget prévisionnel 2017 est adopté

La séance est levée à 17h10.

La présidente  
Pascale POUPINOT